



FO, Syndicat de la fiche de paie

Elections CSEE Niort du 3 au 16 mai 2023



LE SYNDICAT DE LA FICHE DE PAIE !

Force Ouvrière est pour le partage de la richesse créée. COVEA fait depuis plusieurs années 800 millions d'€uro de bénéfice chaque année **FO revendique la répartition.** 1/3 entreprise, 1/3 sociétariat et 1/3 pour les salariés soit pour 20.000 salariés une retribution potentielle de 13.000 €.

COVEA a les moyens de financer nos revendications

- Augmentation générale des salaires au minimum égale à l'inflation ; plus 0,9 %.
- Augmentation de l'enveloppe d'avancement individuel et consommation TOTALE de celle-ci.
- Une prime de vacances portée à 1 800 € nets
- Indemnité télétravail à 4 €/jour
- Une indemnité transport 50 €/mois
- Ticket restaurant au maximum du plafond URSSAF soit 10,83 € (participation employeur à 60 %)
- Le temps de déplacement, pour les cadres et les employés, doit être comptabilisé comme du temps de travail effectif et rémunéré.
- Prime PPV (Macron), calculée sans critère de présence.

Pour un meilleur SALAIRE : Votez FO !

focovea@orange.fr [/fo-covea.fr](http://fo-covea.fr)

